

NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2018

COMMUNE DE MARIAC - 07160

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Budget annexe

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de MARIAC ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté 10 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 1 548 154.37 € contre 1 591 916.95 € en 2017.

b) Les principales dépenses et recettes réalisées de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Charges à caractère général Chapitre 011	225 343 €	Excédent brut reporté Chapitre 002	994 614.66 €

Dépenses de personnel Chapitre 012	249 830 €	Recettes des services Chapitre 70	11 818 €
Autres charges de gestion courante Chapitre 65	263 884 €	Atténuation de charges Chapitre 013	135.71 €
charges financières chapitre 66	12 979 €	Impôts et taxes Chapitre 73	452 418 €
Dépenses exceptionnelles chapitre 67	3 800 €	Dotations et participations Chapitre 74	50 840 €
Dotations aux provisions Chapitre 68	1 850 €	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	34 928 €
Dépenses imprévues Chapitre 022	7 000 €	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	50 €
Total dépenses réelles	764 686 €	Reprise sur provisions Chapitre 78	1 850 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	12 628 €	Total recettes réelles	1 546 654.37 €
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	770 840.37 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	1 500 €
Total général	1 548 154.37 €	Total général	1 548 154.37 €

Le chapitre 011- charges à caractère général comprend les charges afférentes à l'eau, l'énergie, les frais de communications, les repas de cantine, les contrats de maintenance et prestations de services, la voirie notamment le déneigement, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant notamment ceux liés au matériel roulant et bâtiments. Ce chapitre s'élève à 225 343 €.

Le chapitre 012-charges de personnel représente une charge de 249 830 € en baisse par rapport à 2017 en raison d'un CAE (contrat emploi aidé) qui s'est terminé début octobre 2017 et un agent contractuel licencié selon la procédure réglementaire pour inaptitude physique en avril 2017. Actuellement, le personnel compte un effectif de 10 dont 3 titulaires et 7 contractuels. 2 agents titulaires seulement sont à temps complet.

Le chapitre 65-autres charges de gestion courante s'élève à 263 884 € avec une dépense inscrite de 200 000 € afin de combler le déficit du budget annexe lotissement. Il englobe les charges territoriales, la contribution au SDIS légèrement en baisse, les subventions versées aux associations et les indemnités des élus en baisse en raison d'un poste d'adjoint ayant démissionné début 2018 et non remplacé. Il est également prévu une somme de 3 000 € pour aides éventuelles.

Le chapitre 66-charges financières diminue de 14 660.87 € à 12 979 €. Cela concerne les intérêts d'emprunts. 4 prêts sont en cours dont un qui se finit cette année.

	2016	2017	2018	2019
Total des emprunts	396 442.53 €	357 287.47 €	316 517.60 €	274 065.01 €
Annuité des intérêts	16 275.68 €	14 660.87 €	12 978.15 €	11 224.58 €
Annuité du capital	39 155.06 €	40 769.87 €	42 452.59 €	39 083.30 €

Le chapitre 67-Charges exceptionnelles s'élève à 3 800 € dont 3 300 € d'aide attribuée à un administré pour l'achat d'un fauteuil roulant (voté en conseil municipal du 20 février 2018).

Le chapitre 68-Dotations aux provisions concerne une provision pour des recettes non encaissées depuis plusieurs exercices, (notamment des revenus locatifs concernant un administré) pour 1 850 €. Le même montant est inscrit en recette au chapitre 78.

Le chapitre 042-opérations d'ordre entre sections correspond aux écritures d'amortissement et s'élève à 12 628 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, transport scolaire, locations salles des fêtes, loyers.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 1 548 154.37 € contre 1 591 916.95 € en 2017.

Cette baisse s'explique du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Le chapitre 70-produits des services s'élève à 11 818 € qui provient notamment des concessions cimetière, des RODP (redevances d'occupation du domaine public : (Enedis et Orange) et de la régie cantine. Ce chapitre est en légère baisse en raison d'une estimation vue à la baisse pour la régie de cantine au vu du nombre d'enfants.

Le chapitre 013-atténuation de charges s'élève à 135.71 € qui provient notamment de remboursement d'IJ de la CPAM et d'un avoir sur cotisation CNP (assurance personnel). Il est en baisse car la collectivité n'a plus d'emploi aidé (CAE) et ne perçoit donc plus d'aide sur salaire du CAE.

Le chapitre 73-Impôts et taxes s'élève à 452 418 €. La baisse provient notamment des attributions de compensation de la CCVEyrieux par rapport à 2017. Cette année la DSC(dotation de solidarité communautaire) s'élève à 79 273 € contre 118 909.50 € en 2017.

Le chapitre 74-dotations et participations s'élève à 50 840 €. La DGF (*dotation globale de fonctionnement*) prévisible pour 2018 est de 22 740 € contre 29 557 € en 2017 - 44 900 € en 2016 et 61 365 € en 2015.

Les recettes proviennent également des subventions de la Région pour le transport scolaire (compétence passée à la Région début 2018). Plus d'aide non plus de la Région pour les TAP suite à la réforme des rythmes scolaires. Retour à la semaine des 4 jours depuis la rentrée scolaire.

Le chapitre 75-autres produits de gestion courante s'élève à 34 928 € qui provient notamment des revenus locatifs (loyers + régie location salles des fêtes). Les locations des 2 salles des fêtes ne sont pas toujours confirmées, de même pour les revenus locatifs, la commune ne sait pas à l'avance s'il y aura des départs potentiels. L'indemnité de l'agence postale a été revalorisée de 1 132 € à 1 144 € au 1^{er} janvier 2018.

Le chapitre 77-produits exceptionnels s'élève à 50 € provenant d'un don.

Le chapitre 78-Reprise sur provisions s'élève à 1 850 €. Le même montant est inscrit en dépense au chapitre 68.

Le chapitre 042- opération d'ordre entre section concerne une prévision de travaux en régie pour 1 500 €.

La fiscalité

Rappel des taux des impôts locaux pour 2017 :

- . Taxe d'habitation : 9.36%
- . Taxe foncière sur le bâti : 16.93%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 80.70%

Les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2010.

Il n'est pas prévu d'augmenter ces taux pour 2018. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 212 856 € mais l'inscription budgétaire reste identique à celle de 2017 soit 202 000 €.

	Taux moyen communal 2017 au niveau national	Taux moyen communal 2017 au niveau départemental	Taux communal 2017	Taux communal 2018
Taxe habitation	24.47	21.73	9.36	9.36
Taxe foncière (bâti)	21.00	18.75	16.93	16.93
Taxe foncière (non bâti)	49.46	78.35	80.70	80.70

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté –chapitre 001	78 259.99 €	Virement de la section de fonctionnement-chapitre 001	770 840.37 €
Remboursement d'emprunts-chapitre 16	42 453 €	FCTVA (dans chapitre 10)	22 000 €
Dépôts et cautionnements-chapitre 16	400 €	Taxe aménagement (dans chapitre 10)	64.99 €
Immobilisations corporelles Chapitre 21	267 369 € (dont 36 969 € de crédits reportés)	Mise en réserves (dans chapitre 10)	115 228.99 €
Immobilisations en cours Chapitre 23	637 109.24 €	Subventions-chapitre 13	12 626 €
Autres dépenses Participation trav.ER 2018 (SDE)-Chapitre 204	4 297.12 €	Emprunt-chapitre 16	100 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 040	1 500 €	Produits (écritures d'ordre entre section) Chapitre 040	12 628 €
Dépenses imprévues	2 000 €		
Total général	1 033 388.35 €	Total général	1 033 388.35 €

Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 1 033 388.35 €

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

Au chapitre 21 :

- Installation film mairie
- Renforcement des fondations mur école maternelle côté rivière
- Local esthéticienne
- Volet roulant espace animation
- Installation WC ancienne salle des fêtes
- Aménagement du virage de Chaussinard
- Aménagement pour changement de collecte des déchets ménagers (projet SICTOMSED) à compter du 1^{er} janvier 2019 : achats de terrain nécessaires pour les nouveaux points de collecte + dépenses pour 3 conteneurs semi-enterrés
- Dépose candélabre
- Divers achats de matériel dont tronçonneuse, décors de Noël, panneaux pour le géosite, placard à l'ancienne salle des fêtes ...

- Busage fossé

Au chapitre 23 :

- Aménagement traversée Mariac -RD 578 pour une inscription de 548 001 €
- Une inscription de 89 108.24 € pour des éventuelles imos en cours-constructions

Des restes à réaliser concernant les terrains BRIOUDE et SOULIER sont reportés au BP 2018 pour 36 969 € au chapitre 21- c/2111

Les recettes d'investissement 2018 s'élèvent à 1 033 388.35 €

Dont 22 000 € de FCTVA prévisible récupéré sur les investissements de l'année 2017

Dont 64.99 € de taxe d'aménagement encaissée (sur urbanisme)

Dont 780 € de subvention du SDE

Dont 11 846 € du fonds de concours de la CCVEyrieux non perçu en 2017 pour le remplacement des candélabres tranches 1 et 2.

Dont 100 000 € d'emprunt inscrit pour les travaux d'aménagement de la traverse si besoin

Dont 12 628 € d'opération d'ordre entre section (voir section fonctionnement en dépenses)

Dont 115 228.99 € de part affectée à l'investissement

Une part moins importante est affectée à l'investissement cette année (115 228.99 € au c/ 1068) par rapport à 2017.

IV. Budget annexe HT : il s'agit du lotissement de Ribefaite

Il est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 136 136.88 €

De même en dépenses et recettes d'investissement pour 136 136.88 €

Il est proposé de clôturer ce budget pour lequel aucune opération nouvelle n'est prévue, ainsi une subvention du budget général sera versée pour combler le déficit de 136 136.68 €. Sur le budget général un montant de 200 000 € a été inscrit pour cela depuis plusieurs années au c/657364.

Fait à Mariac, le 10/04/2018

Le Maire,
Maurice ROCHE



